



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Categorie A

Question écrite n° 17749

### Texte de la question

M. Germain Gengenwin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le mécontentement des personnels de direction dénonçant l'exclusion des personnels d'encadrement de catégorie A des mesures de revalorisation de carrière liées aux accords Durafour et aux conclusions du rapport Prada. Aussi souhaiterait-il connaître les observations qu'appelle de sa part la demande de cette catégorie de personnels.

### Texte de la réponse

Les personnels de direction exclus des mesures de revalorisation de carrière liées aux accords Durafour et aux conclusions du rapport Prada sur la haute fonction publique ont cependant bénéficié de différentes mesures de revalorisation visant à ce que leurs fonctions se trouvent mieux reconnues. Ainsi, le protocole d'accord concernant la valorisation des fonctions des personnels de direction, signé le 24 janvier 1993, prévoit que : 1/ La proportion des fonctionnaires appartenant à la 1<sup>re</sup> classe de la 2<sup>e</sup> catégorie sera portée à 26 p. 100 puis à 30 p. 100 de l'effectif de cette catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 1995 et au 1<sup>er</sup> janvier 1996. 2/ Le nombre de promotions, par voie de liste d'aptitude, des personnels de 2<sup>e</sup> catégorie à la 1<sup>re</sup> classe de la première catégorie est porté, à titre exceptionnel, à 12 depuis 1993, jusqu'en 1995. 3<sup>e</sup> La proportion des fonctionnaires appartenant à la 1<sup>re</sup> classe de la 1<sup>re</sup> catégorie sera portée à 32 p. 100 puis à 35 p. 100 de l'effectif de cette catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 1995 et au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gengenwin Germain](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17749

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 août 1994, page 4239

**Réponse publiée le :** 12 septembre 1994, page 4590